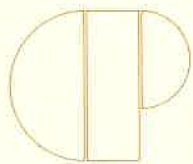


Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt  
le 13/11/2024 - 150743 - 1998 B 11156 - 419 898 077 - A'BIS PROTECTION SARL



alain pater s.a.s.

EXPERT COMPTABLE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES

**A'BIS PROTECTION SARL**

**SARL au capital de 7 622.45 €**

**Siège social : 160-162 rue Legendre  
75017 PARIS**

**419 898 077 R.C.S. PARIS**

---

**RAPPORT EN APPLICATION  
DE L'ARTICLE L. 224.3 DU CODE DE COMMERCE  
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL A'BIS PROTECTION  
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Siège Social : 27 ter, rue Dauvilliers - 91290 ARPAJON

Tél. 01 64 90 03 36

e-mail : alain.pater@ap-sas.fr

SAS AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS 750 544 207 EVRY - SIRET 750 544 207 00012 - FR 54 750 544 207 - APE 6920Z

Monsieur,

En exécution de la mission qui nous a été confiée en application de l'article L 224 - 3 du Code de Commerce, par décision de l'associé unique en date 16 septembre 2024, nous vous présentons notre rapport sur la transformation de votre société en société par actions simplifiée.

Nos contrôles, afin d'analyser la situation de la société et d'apprécier la valeur des biens composant l'actif social, ont porté sur le bilan arrêté au 31 décembre 2023, joint au présent rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- À contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance, et d'évaluation ;

- À vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour les derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

a) Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

- Le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social.
- Il n'y a pas d'avantage particulier en vigueur dans la société.

b) La situation de la société se caractérise par les éléments suivants :

- La situation financière à ce jour n'appelle pas de commentaire.
- Le gérant m'a assuré qu'aucun événement postérieur aux états financiers établis à la date du 31 décembre 2023, n'est susceptible de remettre en cause de façon significative la valeur des capitaux propres.

- Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 est bénéficiaire d'un montant de 4 134.16€
- Le capital social s'élève à 7 622.45€ € et les capitaux propres au 31 décembre 2023 à 69 819.35 €

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de la société telle qu'elle est analysée ci-dessus n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation. Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Arpajon

Le 8 novembre 2024

Le commissaire à la Transformation  
Alain Pater SAS

Alain Pater,  
Commissaire aux comptes

